



## **AFRIQUE/LIBYE - Le rapport du Conseil de l'Europe sur la mort en mer de 63 migrants en mars 2011 confirme les informations données à l'époque par Fides**

Tripoli (Agence Fides) – Le Conseil de l'Europe a reconnu dans son rapport la responsabilité de l'Italie, de l'OTAN, de l'Espagne et de Malte dans la mort de 63 personnes (y compris des femmes et des enfants) morts de faim et de soif en mars 2011 alors que le pneumatique de sept mètres sur lequel elles se trouvaient dérivait en Méditerranée.

Le rapport, intitulé « Vies perdues en Méditerranée : qui est responsable ? » a été adopté le 24 avril par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe par 108 voix contre 36 et 7 abstentions. Dans le texte, sont mises en évidence les responsabilités de l'Italie et de l'OTAN mais aussi de l'Espagne et de Malte dans la tragédie qui a concerné l'embarcation de migrants partie du port de Tripoli en mars 2011 et demeurée 16 jours en haute mer à la merci des courants sans que personne n'intervienne.

L'épisode avait été dénoncé à l'Agence Fides par S.Exc. Mgr Giovanni Innocenzo Martinelli, Vicaire apostolique de Tripoli (voir Fides 15/04/2011) qui avait raconté que le 14 avril 2011 avait été secourue une dizaine de personnes sur la plage de Tripoli, « seuls survivants d'un groupe de 70 personnes environ parti sur une embarcation en direction de l'Europe » avait déclaré l'Evêque à Fides. « La majorité du groupe est morte en mer, d'autres, exténués, sur la plage. Il s'agit d'éthiopiens, musulmans et chrétiens. La police locale, après les avoir secourus, les a incarcérés brièvement avant de les remettre en liberté. A ce moment-là, ils se sont tournés vers nous pour obtenir de l'aide ».

Mgr Martinelli ajoutait en outre : « La chose qui m'a surpris dans les récits des survivants est qu'à un certain moment, un hélicoptère a survolé l'embarcation alors qu'elle se trouvait à la dérive en haute mer. Depuis l'hélicoptère, ont été lancées des bouteilles d'eau et de la nourriture après quoi, il s'est éloigné. On ne sait à qui appartenait l'appareil qui portait un sigle « Army ». Il ne pouvait certainement pas être libyen, du fait de la zone d'interdiction de survol ». Le rapport a considéré crédible les récits des rescapés à propos de ce dernier fait.

(L.M.) (Agence Fides 25/04/2012)